

# BON DE RESERVATION

d'un emplacement au Vide-Grenier des Charmettes

**Le dimanche 17 mai 2020**

Place des Charmettes, Le Vésinet

**Bon à retourner avant le 10 mai 2020**

*Les bons de réservation des adhérents à jour de leur cotisation depuis au moins deux ans seront traités en priorité.*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Adresse e-mail (\*): \_\_\_\_\_

Téléphone(s) \_\_\_\_\_

Adhérent au Syndicat d'Initiative  oui  non

(\* ) Importante : elle nous permet de réduire nos coûts de fonctionnement

**Ayant pris connaissance du règlement de cette manifestation que j'accepte sans réserve, je désire faire la réservation de :**

.....x emplacement(s) de 2 m à .....€ (tarif adhérent ou non) soit : ..... €.

Ci-joint mon règlement à l'ordre du S.I.D.S.V. (\*)

A Le Vésinet, le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

(\* ) Par chèque bancaire ou postal uniquement.

**Tarifs : Adhérents : 13 € l'emplacement - Non-adhérents : 30 € l'emplacement.  
(2 emplacements maximum par exposant soit 2x2= 4m).**

Ne pas oublier l'enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir la confirmation de votre réservation.

Les adhérents qui n'auraient pas encore acquitté leur cotisation (15€), peuvent la joindre à la demande de réservation. Cette adhésion n'est pas liée à l'inscription ou à la tenue du Vide-grenier. Attention aux **conditions d'inscription** (Voir dans le règlement).

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR (\*)

Je soussigné(e) NOM : ..... Prénom : .....

Déclare sur l'honneur ne participer que deux fois au plus, au cours de l'année civile, à des ventes au déballage de même nature.

A Le Vésinet, le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

(\* ) Conforme aux décrets des 9 et 17 janvier 2009

**Adresser votre réservation à l'adresse suivante:**

**- SIDSV (vide-grenier) – 37 bd de Belgique, 78110 Le Vésinet -**

Avec une **enveloppe timbrée à votre nom** pour recevoir la confirmation de la réservation et la copie d'une **pièce d'identité (recto-verso) en cours de validité** pour l'inscription préfectorale.

# REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

...

**Ce vide-grenier est d'intérêt local. Il est réservé aux particuliers (non professionnels).**

---

## Participation

**Conditions générales :** Les exposants doivent habiter **Le Vésinet ou les communes limitrophes.**

Les demandes d'inscriptions émanant d'habitants d'autres communes ne seront pas prises en compte.

**Conditions particulières :** Un tarif réduit et une priorité d'inscription sont accordés aux adhérents du SIDSV répondant aux conditions générales et à jour de leur cotisation.

## Réservations

Elles seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée des demandes, au plus tard **le 10 mai 2020**, accompagnées de leur règlement et des documents demandés dans le bulletin d'inscription.

Les demandes de réservation des adhérents à jour de leur cotisation depuis au moins deux ans seront traitées en priorité. Puis celles des nouveaux adhérents.

Les emplacements seront attribués en fonction des disponibilités et du nombre de mètres à répartir.

A défaut d'un dossier complet, (pas d'enveloppe timbrée, pièce identité manquante ou illisible, attestation sur l'honneur non remplie, adhésion non acquittée) les réservations ne seront pas enregistrées.

Aucune réclamation ne sera retenue quant à l'emplacement des stands. Aucune installation ne sera autorisée en dehors des emplacements numérotés. Les personnes qui souhaitent être côte-à-côte doivent le signaler lors de l'inscription ; il leur sera donné satisfaction dans la mesure du possible ; aucune modification ne pourra intervenir ultérieurement. Le SIDSV ne fournit pas de table sur les emplacements. Aucune inscription ne sera prise sur place.

## Responsabilités

Le SIDSV décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale ainsi que pour les risques de vol, perte, incidents et

dégradations, volontaires ou non. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer et feront leur affaire de souscrire les assurances nécessaires à la couverture de ces risques éventuels. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'exclure tout exposant qui pourrait troubler le bon ordre, la sécurité et la moralité de la manifestation sans avoir à en exposer les motifs et sans qu'il puisse réclamer d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte.

## Horaires

De **6h00 à 8h00** Installation des exposants. L'accès des automobiles ne sera plus autorisé après **7h00**.

La présence des automobiles dans le périmètre du vide-grenier sera interdite à partir de **7h30**, pour la sécurité des exposants et des visiteurs.

De **8h00 à 18h00** ouvert au public sans interruption. Le remballage devra être terminé à **19h00**.

## Autres restrictions

Sont interdits à la vente (conformément à la loi) :

- les animaux vivants,
- les denrées alimentaires (sandwichs, gâteaux, crêpes, confitures, pots de miel, bonbons, etc.)

Nous vous prions de bien vouloir respecter les règles élémentaires de civisme concernant le stationnement des véhicules : respect des passages protégés, des sorties de voitures des riverains, des banquettes anglaises ...

Nous vous remettrons des sacs poubelles afin de laisser votre emplacement propre.

**VOUS DEVEZ REMPORTEZ LES INVENDUS QUE VOUS DESTINEZ AUX ENCOMBRANTS**

Dans le cas contraire, les numéros des emplacements non nettoyés seront relevés et vous ne pourrez pas retenir une place pour les prochains vide-greniers.

---

**LE BULLETIN DE RESERVATION SIGNE, « LU ET APPROUVE » ENTRAINÉ L'ACCEPTATION TOTALE DU PRESENT REGLEMENT.**

Un stand d'information du Syndicat d'Initiative sera à votre disposition sur la place (sous une tente).

**Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet (SIDSV)**

Informations : [www.videgrenier.sidslevesinet.fr](http://www.videgrenier.sidslevesinet.fr) – Contact : [videgrenier@sidslevesinet.fr](mailto:videgrenier@sidslevesinet.fr)